

## COMMUNIQUÉ DU MAIRE N°81

### INFORMATIONS CORONAVIRUS COVID 19

#### JEUDI 8 AVRIL 2021

Suite aux annonces du Président de la République, depuis le samedi 3 avril, pour une durée de 4 semaines, les mesures suivantes sont applicables sur l'ensemble du territoire national :

- pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux (sur présentation de l'attestation) ;
- le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain.

Couvre-feu entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements. Autrement dit :

- les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h à 6h, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;
- les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h.

Par ailleurs, aucun déplacement inter-régional n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, avec, toujours, la possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.

Concernant **les commerces autorisés à ouvrir** :

- **seuls ceux vendant des biens et des services de première nécessité** sont autorisés à ouvrir – auxquels s'ajoutent les librairies, les disquaires, les magasins de bricolage, de plantes et de fleurs, les coiffeurs, les cordonniers, les chocolatiers, les concessions automobiles, les visites de biens immobiliers – afin de réduire les contacts dans les lieux clos.

**Concernant les écoles** : adaptation du calendrier pour préserver l'apprentissage, comme suit :

- semaine du 5 avril : semaine de cours à la maison, pour tous les écoliers de la maternelle au lycée ;
- semaine du 12 avril : début des vacances de printemps pour 2 semaines, quelle que soit la zone académique ;
- semaine du 26 avril : rentrée scolaire, avec retour en présentiel pour les maternelles/primaires et cours à distance pour les collèges/lycées ;
- semaine du 3 mai : retour en classe pour les collèges/lycées avec des jauges de présence adaptées.

Pour mettre en application ces dispositions, le Maire vous informe des mesures concernant Montargis :

Les établissements suivants sont fermés depuis le 6 avril 2021 : Crèches, Halte-Garderie, Écoles maternelles et élémentaires (rentrée scolaire le 26 avril), Conservatoire de Musique et de Danse, Gymnases, Piscine du lac, Maison des Jeunes.

Les enfants des personnels prioritaires habitant Montargis (enfants des soignants, médecins, infirmières, et autres professionnels de santé, pompiers, policiers, gendarmes, magistrats, sous réserve de la confirmation préfectorale) sont accueillis à la crèche Dom Pèdre et à l'école Génébrier.

Les parents doivent prévoir un repas pour les enfants accueillis à l'école Génébrier.

Le centre de loisirs Génébrier accueille les enfants des personnels prioritaires depuis le 7 avril et pendant les deux semaines de vacances scolaires du 12 au 23 avril inclus.

Le Conservatoire de Musique et de Danse organise des cours à distance. Les parcs et jardins restent ouverts au public.

Les services de la mairie restent ouverts au public aux horaires habituels : 8h30-12h / 13h30-17h30 (17h le vendredi).

**Deux journées de dépistage COVID-19 sont organisées sous la Halle Girodet les 9 et 16 avril 2021 de 9h30 à 13h et 14h à 17h30 Gratuit – sans RDV, se présenter avec carte vitale et masque.**

La ville de Montargis a installé un centre de vaccination situé au 16/18 rue Carnot, qui est opérationnel depuis lundi 18 janvier 2021, sur RDV exclusivement via le site internet Doctolib ou par téléphone au 0 800 009 110 pour les personnes de 70 ans et + et les 50-69 ans porteurs de certificats médicaux. Aucune prise de RDV ne peut s'effectuer sur le site de vaccination. Ces informations sont relayées auprès des intercommunalités de l'AME, de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais, de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

Il est rappelé que les auxiliaires de vie ainsi que les pompiers et professions médicales peuvent se faire vacciner au CHAM

<b>VACCINATIONS CARNOT MONTARGIS</b>				
<b>07-avr-21</b>	Réalisé	prévu	total	
semaine 3- 18/24 janvier 2021	774	630	774	
semaine 4 -25/31 janvier 2021	744	630	744	
semaine 5-1/7février 2021	629	630	629	
semaine 6-8/14 février 2021	785	630	785	
semaine 7-15/21 février 2021	1084	1080	1084	
semaine 8-22/28 février 2021	1077	1080	1077	
semaine 9-1er/7 mars 2021	1155	804	1155	dt 250 astra
semaine 10-8/14 mars 2021	1316	1152	1316	
semaine 11-15/21 mars 2021	1314	1152	1314	
semaine 12-22/28 mars 2021	1459	1437	1459	
semaine 13-29 mars au 5 avril 2021	1610	1587	1610	
semaine 14-5 au 11 avril 2021		1587	1587	
semaines 14 à 28 (06/4 au 18/7 2021)		2000x13	26000	
Total des injections (2 par personne)	11947		37947	
<b>soit en personnes vaccinées</b>			<b>18973</b>	

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus présentes : (arrêté municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020) au sein du périmètre des marchés de Montargis du mercredi place Girodet de 8h à 12h, et du samedi place Girodet de 8h à 18h et place de la République de 8h à 13h.

#### **Ouverts : (dans le respect des consignes sanitaires)**

- Commerces et établissements faisant de la vente à emporter et livraison à domicile
- Office de tourisme de Montargis
- Les équipements sportifs de plein air ouverts aux clubs : Stade Béraud, Stade Champfleuri,
- Les équipements sportifs d'accès libre : street work out au Lac, plateau sportif des closiers, du grand clos...
- Médiathèque

#### **Fermés :**

- Bars et restaurants, possibilité pour certains d'emporter des plats cuisinés voir la liste sur le site internet de l'Office de Tourisme : <https://www.tourisme-montargis.fr/confinement-gourmand/>
- Cinémas, salles de spectacles, musées, salles de sports.

Pas de réunions privées, pas de rassemblements publics.

Crèche Dom Père : 11 enfants de personnel prioritaire accueillis sur 14 inscrits

Ecole Génébrier : 33 enfants de personnel prioritaire accueillis sur 37 inscrits

#### **Etablissements de Santé :**

SSIAD : 1 salariée cas contact dans le cadre familial - CCAS : Rien à signaler

Suite à la fermeture du Foyer Restaurant Émile Cousin, des appels téléphoniques sont réalisés régulièrement auprès de la centaine d'habités pour proposer le portage des repas à domicile : 85 à ce jour.

Le CHAM (Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise) compte 39 patients hospitalisés en zone Covid19, et 16 patients en réanimation. Clinique de Montargis : Rien à signaler. EHPAD Au fil de l'eau : Rien à signaler

Il est à noter le chiffre de 130 décès depuis début mars 2020 pour raison de Covid19

État civil à Montargis au 31 décembre 2020 : 222 décès contre 230 à la même date en 2019.

**Situation des 3 EHPAD privés de Montargis** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) :

La Boisserie : rien à signaler, Les Rives du Puiseaux : rien à signaler, Notre Foyer : Rien à signaler



Benoît DIGEON  
Maire de Montargis